



Il faut faire la part des choses. Madagate.com, ici, joue le rôle d'interface dans cette affaire nébuleuse d'expulsion mise à la Une dans le quotidien « La Vérité ».

Dans un premier temps, l'article de notre confrère Hery Mampionona, dans un second temps, les vérités de Tintin Ravonison, alias Olona Tsara Malagasy. Ensuite ? Ben, à vous de voir, hein...

Jeannot Ramambazafy – 20 juin 2015

« Les nommés Moyon Alain Maurice Marcel et Llinares Lucien Jean Marie devront quitter le territoire de la République de Madagascar, à compter de la notification qui leur sera faite de la présente mesure ». C'est ainsi qu'est libellé l'article 2 de la décision n° 165-Mid/Sg/Dgat/Die/Sce du 1er juin 2015 du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation annulant les visas de séjour de ces deux dirigeants de la société « Assist Development ». En ce qui concerne particulièrement le sieur Alain Moyon, il s'agit de la deuxième décision d'expulsion à son encontre puisqu'il a déjà fait l'objet de la même mesure, assortie d'une interdiction d'entrée, en février 2009. Force est cependant de constater que l'homme a donc pu passer entre les mailles du filet.

Il faut savoir que cette dernière décision du ministère malgache de l'Intérieur fait suite à des doléances émises à deux reprises (22 et 29 mai 2015) par les victimes alléguées du tandem Alain Moyon/Lucien Llinares. Pas moins de 5 sociétés locales (voir encadré) avaient formulé lesdites doléances, lesquelles font état d' « *escroquerie économique, vol, fraude, faux et usage de faux, spoliation de propriété d'autrui, non –paiement de créances, corruption de haut vol des dirigeants, détournement,...* » (sic) dont ces deux dirigeants français de la société « Assist Development » auraient perpétrés à leur encontre. A noter que ces derniers ne seraient pas des inconnus des services français, pour avoir déjà été condamnés par le Parquet de Saint-Denis de La Réunion pour détournement de fonds et d'escroquerie et frappés

« *d'interdiction de gérer* »

. A ceci, il faut ajouter que Alain Moyon et Lucien Llinares sont aussi réputés pour leur collusion avec de hauts dirigeants malgaches. Ce dont ils ne se cachent d'ailleurs pas pour, au contraire, le claironner sur tous les toits. C'est cette accointance qui leur aurait permis de rafler facilement des marchés publics, ainsi que d'obtenir certaines « facilités » pour leurs diverses activités. A noter particulièrement dans ce cadre l'ouverture de magasins

« *duty free* » sur toute l'étendue du territoire, laquelle a été à la source de litige avec la Sofitrans. Outre ces affaires de délit économique et de trafic d'influence, il faut savoir également que le sieur Alain Moyon, avec deux autres ressortissants étrangers (dont l'un a déjà pu prendre la fuite à l'extérieur), a aussi été impliqué dans une affaire de mœurs pour laquelle il a fait l'objet d'un mandat d'arrêt en janvier 2015. Pour des raisons obscures, la procédure de poursuite a été « *court-circuitée* » et n'a pas été menée à son terme.

Traitres et ennemis de la Nation

Les opérateurs économiques réguliers en général - et en particulier ceux qui ont été victimes des agissements de ces deux ressortissants français - ont accueilli avec soulagement la décision prise à l'encontre de ces derniers le 1er juin dernier par le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. D'aucuns estiment en effet que l'expulsion l'Alain Moyon et de Lucien Llinares aura pour effet d'assainir le monde des affaires à Madagascar, ces deux hommes ne font que ternir le milieu économique, tout en pervertissant et fragilisant les Institutions de la République lorsqu'ils se targuent de connaître tous les décideurs et agissent comme en pays conquis sans être inquiétés. Aussi extraordinaire que cela puisse paraître cependant, plus de 15 jours après la date de la décision d'expulsion, les deux concernés seraient encore vus au pays. Les deux hommes seraient-ils en même temps expulsés et protégés ? Quoi qu'il en soit, les opérateurs victimes, avec leurs avocats respectifs, suivent de très près cette affaire, de telle manière à ne plus permettre à ces deux individus de passer outre la décision ministérielle les enjoignant de quitter le territoire national. Et ces mêmes opérateurs de prévenir que « *les personnalités complices qui osent encore les (Alain Moyon et Lucien Llinares, ndlr) aider ou les soutenir* » seront les vrais traîtres et ennemis de la Nation »

Hery Mampionona

Les 5 opérateurs auteurs de la lettre de doléance et de la demande d'expulsion

- Société PACOM représentée par Ntsoa Andriamifidimanana
- Société MEDP représentée par Richard Rambininintsoa
- Sociétés FUNRECO et FUNIGOLD représentées par Maminiana Rasolondraibe
- Société ASSISTANCE PLUS représentée par Patrick Cejudo

Cette liste n'est pas exhaustive car d'autres opérateurs notoirement connus comme ayant été des victimes d'Alain Moyon et de Lucien Llinares, pour ne pas avoir été à l'origine de la démarche auprès du ministère de l'Intérieur, n'y figurent pas. Il s'agit de sociétés ayant été victimes de non-paiement de matériaux et/ou de travaux de construction, de spoliation de biens ou encore d'escroquerie.

H.M.



Etrangers et étrangers !!!!!

Conflit sur l'immeuble ASSIST (ex PULLMAN)

ASSIST a été le seul à réussir la réhabilitation et l'exploitation de l'ex Pullman laissé à

l'abandon pendant 28 ans. MEDP est venu en partenaire pour apporter de l'argent qu'il a déjà entièrement récupéré avec des intérêts. Maintenant, MEDP ne veut plus rendre les actions à ASSIST alors qu'il y a un contrat qui le prévoit. MEDP qui s'est remboursé tout l'argent qu'il a mis ne veut pas rembourser ASSIST de son apport. ASSIST a été obligé d'aller devant la Justice pour faire valoir ses droits. ASSIST a gagné et la Justice lui a rendu toutes les actions de l'Immeuble. MEDP n'accepte pas la décision et d'une part, il dit que la Justice est corrompue, d'autre part, il lance une campagne dans les journaux de diffamation et d'injures contre ASSIST et ses Dirigeants.

Qui est ASSIST

ASSIST est une société de droit malgache qui existe depuis plus de 20 ans à Madagascar.

ASSIST réinvesti tous ses bénéfices à Madagascar et a développé un groupe important. Son Président Alain MOYON est à Madagascar depuis 20 ans et souhaite y mourir paisiblement le plus tard possible. ASSIST ou ses filiales ont participé à la plupart des grands projets de développement de la Grande Île.

Qui est MEDP

MEDP est une off shore mauricienne dont la composition du capital est mal connue avec entre autres Graeme Robertson, Australien ou Indonésien que l'on voit très peu à Madagascar et Geoffrey TASSINARI un français qui circule sur plusieurs pays dont Madagascar. Cette off shore est autorisée à réexporter ses capitaux investi et ses bénéfices à l'extérieur. Ils sont implantés depuis neuf ans à Madagascar essentiellement pour des opérations financières.

Attaques contre la Justice

Pourquoi MEDP lorsqu'elle perd au Tribunal dit que la Justice malgache est corrompue ?

Ces étrangers ont-ils le droit de nous donner des leçons ? Est-ce que la Justice dans leur pays fonctionne parfaitement ? N'est-ce pas normal quand on essaye de voler quelqu'un que la Justice vous en empêche ?

Diffamation dans les journaux

MEDP tente d'influencer la Justice et les politiques en lançant dans les journaux une campagne de diffamation de dénigrement et d'injures contre le groupe ASSIST et ses Dirigeants. C'est un vieux procédé, classique, auquel personne ne se laissera prendre. On en a marre de voir les litiges commerciaux se régler dans la presse à coup d'injures. Les litiges doivent se régler devant les Tribunaux. On doit faire confiance à la Justice de notre pays. Comment peut-on dire dans le même article que ces gens sont protégés par le gouvernement et, qu'en même temps, ils sont expulsés par le Ministère. Sont-ils protégés ou expulsés ?

POINT PACOM (Ntsoa ANDRIAMIFIDIMANANA)

ASSIST a confié à PRO IMMO Construction (POINT PACOM et Ntsoa ANDRIAMIFIDIMANANA) des marchés de construction pour près de 14 milliards d'ariary. Ntsoa a reconnu avoir été payé en totalité et s'est engagé à ce que tous ses salariés, sous-traitants et fournisseurs soient intégralement payés, malheureusement, il n'a pas payé certains fournisseurs et certains sous-traitants et il a tenté de dégager sa responsabilité en accusant ASSIST DEVELOPPEMENT (*).

CEJUDO

CEJUDO, associé de Sylvain RABETSAROANA dans Assistance Plus, qui a rejoint MEDP dans la compagnie SKY SERVICES à Majunga et dont l'avion en mauvais état est cloué au sol à Tamatave, veut rendre responsable ASSIST d'une affaire où il n'est pour rien et il prête main forte à ses associés MEDP et Sylvain dans leur tentative de spoliation de l'immeuble.

Maminiaina RASOLONDRAlBE – FUNRECO – FUNIGOLD - FUNHECE – FUNGARDA, propriétaire du journal LA NATION qui a été condamné à mainte reprise par la justice dans l'affaire BATIMAT où tous les paiements par traite qu'il avait faits à ASSIST DEVELOPPEMENT sont revenus impayés.

Il a réussi l'exploit de mettre en faillite BATIMAT en 6 mois alors qu'il s'agissait d'une société de construction florissante, ayant une excellente réputation depuis de nombreuses années. Il a été condamné à plusieurs reprises, au civil comme au pénal, en 1ère instance comme en appel, sur des faits d'abus de biens sociaux, abus de confiance, escroquerie, faux et usages de faux, fraudes sur les effets de commerce, etc.

Il a réussi à bloquer toutes les procédures et n'est pas inquiété depuis des années malgré ces condamnations.

Patrick ANGIBAUD

Condamné en France pour abus de confiance, abus de biens sociaux, interdiction de gérer, directeur de Madagascar caoutchouc dans laquelle il a détourné plus de 350 000 euros, condamné à Madagascar avec interdiction de sortie du territoire et sorti en fraude par bateau à partir de Nosy-Be pour Mayotte et poursuivi de nouveau en France pour de nouveaux faits en récidive.



Engagement ASSIST DEVELOPPEMENT et Ntsoa



Antananarivo, le 27 août 2009

PRO IMMO CONSTRUCTION
Route Digue RN 58 à Andranomena

Objet : Lettre d'engagement

Nous, Société ASSIST DEVELOPPEMENT, sise à l'immeuble Assit Velo Rainimangalaby Nordy, représentée par son Directeur Général Monsieur Lucien LLINARES, atteste par la présente que nous avons procédé au paiement de tous les travaux sur l'OPERATION CAMP TAMATAVE effectués par la Société PRO IMMO Construction en qualité de Sous-traitant sur le Marché C-09/SA (projet AMBATOVY), en totalité pour le contrat initial et à hauteur de 1.023.382.066,24 Ar pour les travaux supplémentaires, et que par conséquent, nous demandons à la dite Société de s'engager, par la présente, à assurer que le règlement de leurs salariés, fournisseurs et sous-traitants respectifs sur les travaux effectués au titre de ces paiements ont été réglés en totalité.

Ainsi, par la signature de la présente, la Société PRO IMMO Construction, représentée par M. Ntsoa RADISAMFIERIMANANA dégage en totalité et sans réserve la responsabilité d'ASSIST Développement SA auprès des salariés, fournisseurs et sous-traitants pour ce qui est des problèmes ou recours éventuels concernant les paiements.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Les Intéressés

Lucien LLINARES
Directeur général
ASSIST DEVELOPPEMENT

Ntsoa ANDRIAMFIERIMANANA
PRO IMMO Construction

Immeuble ASSIST - BP 12184 - Nordy - Antananarivo - MADAGASCAR - TC : 2003.8.00008 - NF : 102017224 - SIA : /11541/1056/01/0053 - Rénov. : RCA
gsm : 1201214017/38230 - gsm : 1201212030/38230 - fax : 1201218030/09230 - fax : 1201212030/09230 - e-mail : assist.developpement@mg